

Conseil municipal du 6 décembre 2017
Intervention sur l'approbation du PLU révisé

Monsieur le Maire, chers collègues,

En propos liminaire je tiens à souligner la qualité des documents élaborés dans le cadre de cette révision du PLU et je félicite les personnels des services municipaux et prestataires qui ont travaillé sur ce dossier.

Je souhaite développer quelques points qui me paraissent particulièrement importants pour le devenir de notre ville. Ce PLU révisé propose de prendre en compte les nouvelles dispositions législatives et réglementaires issues principalement de la loi d'engagement national pour l'environnement et de la loi ALUR mais aussi plusieurs schémas et documents de valeur supra communale tels le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF), le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) ou le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Il en résulte plusieurs implications sur les objectifs de notre ville en matière de densification, transports et mobilité, et protection de l'environnement.

En premier lieu ce PLU propose de densifier notre ville

En 2012, Louveciennes comptait 3 147 logements. Le PLU proposé doit permettre la réalisation à l'horizon 2030 de 1070 logements. Une telle urbanisation permettrait à Louveciennes d'accueillir d'après vos estimations 2 140 habitants supplémentaires, soit une population totale de 9 300 habitants environ.

Ce niveau de construction et cet objectif d'urbanisation s'inscrivent dans le cadre d'objectifs légaux et réglementaires :

- Ils s'inscrivent tout d'abord dans les objectifs de la législation relative aux logements sociaux à savoir la loi SRU et plus particulièrement son article 55 récemment révisé qui nous fixe une obligation de 25% de logements sociaux.

Le projet de PLU envisage la construction de 565 logements locatifs sociaux d'ici 2025, réalisés soit le tissu urbain existant, soit dans de nouveaux secteurs. Ces constructions permettraient d'atteindre les 25% du parc de logements louveciennois, ce qui est une bonne chose. C'est une bonne chose de respecter enfin la loi mais c'est aussi également la possibilité pour les jeunes ménages ou les ménages modestes qui aiment notre ville de pouvoir y demeurer.

- Ils s'inscrivent également dans le respect des prescriptions du SDRIF qui donne priorité à la densification des espaces déjà urbanisés et précise que les PLU doivent accroître de façon significative, à l'horizon 2030, les capacités d'accueil, en matière de population et d'emploi, de l'espace urbanisé et des nouveaux espaces d'urbanisation de leur territoire. Ainsi, le PLU identifie comme étant des quartiers à densifier les quartiers situés dans un rayon de 1 000 mètres autour de la gare de Louveciennes afin de permettre à l'horizon 2030, à l'échelle communale, une augmentation de la densité humaine et d'habitat de 15%.
- Ces objectifs de construction s'inscrivent enfin dans l'objectif de la loi Grenelle de l'environnement en matière de lutte contre l'étalement urbain.

Sur ce point on peut toutefois s'interroger sur le programme Villevert envisagé qui propose une surface de plancher destinée aux logements à 21 000 m² soit 350 logements, c'est-à-dire un nombre de logements ne formant pas une masse critique suffisante permettant de construire les équipements publics nécessaires aux futurs habitants telles que écoles, crèche, poste... On se retrouverait avec 350 logements hors de la zone dense et 1000 habitants qui devraient quotidiennement se rendre dans la zone dense de notre ville, engendrant inévitablement des problèmes de circulation et de stationnement. Sur ce point, le projet Villevert ne satisfait pas à l'exigence de lutte contre l'étalement urbain fixé par la loi et par le SDRIF.

En second lieu, je souhaite aborder la question des transports et de la mobilité

Le PDUIF propose une stratégie d'action pragmatique et réaliste, qui repose sur des actions pour beaucoup déjà mises en œuvre en certains endroits de la région, et qu'il propose de généraliser, à savoir :

- construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, en vélo et transports collectifs ;
- mettre le partage multimodal au cœur du PDUIF ;
- rendre les transports en commun plus attractifs ;
- redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacement et donner un nouveau souffle à la pratique du vélo ;
- agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés.

Les transports en commun

Il est indiqué dans le document PADD la volonté de « favoriser l'utilisation des transports en commun ». J'y suis très favorable et regrette que le PLU n'ait pas mieux développé les mesures à mettre en œuvre pour appliquer cette volonté. Il y a dans le diagnostic du PLU 6 pages consacrées à la voiture, contre une demi-page pour le train et une demi-page pour le transport par bus. Dans le document sur les dispositions du PLU on trouve 2 pages consacrées aux « normes relatives au stationnement des automobiles » et aucun texte spécifique sur les transports en commun. Cela montre le peu d'intérêt que vous et votre majorité avez pour les transports en commun. Vous avez souvent répondu, Monsieur le Maire, aux questions relatives au transport en disant qu'il s'agissait d'une compétence intercommunale. Cela ne doit pas toutefois empêcher la commune de réfléchir et définir ses priorités pour les défendre au sein de la communauté d'agglomération. C'est d'autant plus nécessaire que vous allez soumettre au conseil municipal ce soir une délibération restituant à notre commune la compétence transports en commun précédemment assurée par les communautés d'agglomération Saint-Germain Seine et forêts jusqu'au 31 décembre 2015 puis Saint-Germain Boucles de Seine depuis le 1^{er} janvier 2016.

Une des priorités que je défends depuis longtemps est d'aménager la ligne 6 pour desservir la zone du Bas-Prunay et assurer une correspondance avec la ligne RATP

159 et, d'autre part, pour assurer une correspondance avec la ligne 17 afin de permettre aux Louveciennois de rejoindre la gare RER de Chatou-Croissy.

La ligne 6 doit également desservir les nouveaux logements des Plains-Champs, mais cela n'est même pas mentionné dans le document sur les dispositions du PLU qui indique, page 20, que « *la ligne 6 comprend un arrêt situé à 10 minutes à pied du site des Plains-Champs* ». Quant à l'amélioration de la desserte scolaire, qui figurait sur le PADD initial, elle a disparu du PADD révisé et n'a pas été rajoutée malgré ma demande faite en février 2016.

Les liaisons douces

Je prends note de vos engagements sur les liaisons douces, notamment avec la présence d'emplacements réservés pour la réalisation d'une piste cyclable le long de la nationale 186 et d'un chemin piétonnier permettant de relier la rue de Voisins au chemin de Prunay au travers du Centre de formation BNP Paribas. Cela fait toutefois de nombreuses années que des promesses de réalisation sont faites dans un cadre intercommunal (Coteaux de Seine puis Saint-Germain, Seine et forêts) et que rien n'a été fait ni engagé à ce jour.

Concernant la continuité du « chemin de halage », je note également avec satisfaction la présence d'un emplacement réservé pour faire appliquer la servitude de marchepied, et permettre ainsi que le tracé cycliste entre Colombes et Le Pecq ne soit pas interrompu à Louveciennes. Je renouvelle toutefois ma proposition de compléter ce texte pour définir en commun avec la commune du Port-Marly un aménagement de la berge de Seine sur l'île de la Loge.

Concernant le vélo et au-delà du PLU, une véritable impulsion municipale devrait être donnée avec par exemple la mise en place d'une prime à l'acquisition de vélos à assistance électrique. La commune de Bougival le propose depuis plusieurs années et la mesure est un vrai succès.

S'agissant des voitures électriques

Il est important que des bornes de recharge soient installées dans notre commune, ce qui incitera un plus grand nombre de Louveciennois à acquérir un véhicule électrique ou hybride rechargeable. C'était, Monsieur le Maire, une de vos promesses électorales et il serait temps qu'elle soit mise en œuvre et que vous fassiez pression auprès de notre communauté d'agglomération pour généraliser l'implantation de bornes comme cela a été fait dans les communes de Versailles Grand Parc.

De même j'avais lors des élections municipales proposé avec mes colistiers l'installation à Louveciennes de deux stations autolib. Je crois que cette mesure à toute sa pertinence. D'ailleurs, encore une fois, nos voisins de Bougival se sont engagés en ce sens.

Plus globalement sur la question de la mobilité, le PLU envisage cette question de manière très locale. Or cette question mériterait une réflexion d'ensemble à l'échelle de notre agglomération voire au-delà. C'est l'une des raisons pour lesquelles je regrette votre refus d'un PLU intercommunal.

En troisième lieu la protection de l'environnement et le respect du SRCE.

Notre ville bénéficie au niveau des espaces verts d'atouts incontestables et le projet de PLU, fort heureusement, ne remet pas en cause nos espaces naturels et semble répondre correctement aux objectifs du SRCE.

Je regrette toutefois que notre commune ne soit pas plus volontaire dans la mise en œuvre de mesures exemplaires dans le domaine des énergies renouvelables. Le PLU se contente de recommander l'isolation des constructions par l'extérieur et d'autoriser, sous condition, la mise en place d'éoliennes, qui devront être « imperceptibles », ou de panneaux solaires, qui devront être « en harmonie avec les autres éléments de la toiture ». Le PADD se montrait plus ambitieux en évoquant le développement de la géothermie et de la biomasse, qui serait l'opportunité de réaliser des projets remarquables en matière d'énergie renouvelable. La communauté d'agglomération pourrait jouer un rôle moteur dans l'étude de solutions géothermiques et de biomasse à l'échelon communal ou communautaire.

Enfin, je souhaiterais terminer par la question du commerce

Le PADD indique que les commerces de proximité sont essentiels au fonctionnement et au dynamisme du cœur de village.

Il précise s'agissant du marché que malgré sa relocalisation place de l'Église, le marché n'a pas participé profondément à la redynamisation du cœur de village et qu'il apparaît essentiel d'accroître son attractivité et son rayonnement.

En dehors de mesures d'urbanisme d'ordre réglementaire relatives à l'implantation des commerces, le PLU ne fait pas de propositions concrètes pour mettre en œuvre les propositions générales exprimées dans le PADD. Dans ce domaine il me semble que l'expertise économique de la communauté d'agglomération doit être mise à contribution pour établir un diagnostic et définir des mesures ayant fait preuve d'efficacité dans d'autres communes.

Conclusion

Pour ce qui concerne le logement ce projet de PLU présente incontestablement des objectifs réalistes et ambitieux qui, s'ils sont appliqués, permettront de respecter enfin les obligations légales en matière de logement social. Je regrette néanmoins sur ce point que le dossier de Villevert n'ait pas fait l'objet d'un consensus avec l'État et que le projet envisagé risque d'être remis en cause, ce qui compromettrait alors le respect des obligations légales.

Concernant le transport et la mobilité, je regrette l'absence d'engagements convaincants sur les transports en commun.

Sur le commerce, on ne sent pas de réelle détermination à vouloir le développer. Il est vrai que développer le commerce à Louveciennes est une gageure mais il y a sans doute des pistes à explorer et une véritable réflexion de fond à mener pour éviter aux Louveciennois de devoir systématiquement se rendre à Marly-le-Roi, Bougival, Croissy-sur-Seine, La Celle Saint-Cloud, Saint-Germain-en-Laye ou Parly 2 faire leurs achats.

Ce PLU présente incontestablement des avancées positives, mais également quelques insuffisances sur des sujets qui me tiennent particulièrement à cœur ainsi qu'aux électeurs de ma liste.

Par ailleurs, je ne pense pas que ce PLU soit aujourd'hui le bon instrument pour penser l'urbanisme de notre commune, car il organise notre urbanisme à une échelle communale qui à mon sens n'est pas la bonne aujourd'hui compte tenu de la nature du tissu urbain dans lequel nous évoluons aujourd'hui. Nous ne pouvons en effet faire abstraction des communes voisines et des interactions avec celles-ci, nous ne pouvons ignorer la nécessité de développer des transports interurbains, nous ne pouvons ignorer non plus la nécessaire mutualisation des équipements publics à l'échelle de l'agglomération et nous ne pouvons pas ne pas prendre en compte le fait métropolitain.

Aujourd'hui on ne peut plus penser uniquement « Louveciennes », Louveciennes n'est plus un village comme au 19ème siècle, il faut s'inscrire dans une réflexion plus globale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il y a quelques mois je me suis opposé à votre volonté de déroger à l'article 136 de la loi ALUR qui prévoit le transfert de la compétence PLU au niveau intercommunal. Le PLU présenté ce soir vient conforter mon vote.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer et malgré des points positifs figurant dans ce projet de PLU, je ne l'approuverai pas mais ne m'y opposerai pas pour autant.

Pascal Leprêtre

Conseiller municipal